

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE DE DEUX POSTES
D'ADJOINT DU PATRIMOINE A L'ALPHA**

DGS - Ressources humaines
N° 2018-D- 69

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1°,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017.01.36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président,

Vu l'arrêté A n° 4 du 27 janvier 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de la médiathèque l'Alpha

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire de 2 postes d'adjoint du patrimoine au sein de la DGA Proximité, médiathèque l'Alpha, à compter du 14 février 2018, pour 3 mois.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 12 février 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 14 février 2018
Publié ou notifié,
Le 14 février 2018